



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 15 mai 2018  
19 heures 00

-----

Le mardi 15 mai 2018 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 09 mai 2018, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : Mme Isabelle VICO (2e Adjointe) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale)

**ABSENTS** : Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal)

La séance est ouverte, Mme Isabelle MORARD-PONTET est nommée Secrétaire.

N° 002290

Motion sur le maintien  
des services publics  
en Pays d'Apt.

Affiché le :

VOTES POUR : 29

VOTES CONTRE 0:

ABSTENTION(S) : 0

**Considérant** que la dématérialisation des services publics accentue la désertification du pays d'Apt- Luberon et alimente la fracture entre les zones rurales et les zones urbaines,

**Considérant** l'enclavement du pays d'Apt qui handicape le développement économique, les systèmes éducatifs, sportifs, culturels,

**Considérant** l'accélération de la dématérialisation des services publics (développement des procédures numériques et suppression des guichets pour l'accueil du public par l'Etat),

**Considérant** la fracture numérique rencontrée par certaines catégories de la population et notamment les seniors,

**Considérant** que le développement du numérique en milieu rural ne s'effectue pas de la même façon et à la même vitesse que sur les zones urbaines,

**Considérant** que la baisse des dotations en cours ne permet pas de se substituer aux services de l'Etat,

**Considérant** qu'il est primordial de continuer à développer l'accès au numérique mais qu'au vu des disparités d'accès au réseau il faudra plusieurs années pour que le pays d'Apt soit totalement équipé (2020 à 2022 dans le meilleur des cas) et que le fonctionnement soit optimal.

## **LE CONSEIL À L'UNANIMITÉ**

**MANIFESTE** sa crainte d'assister au recul de l'accès des citoyens aux services publics et para publics et demande leur maintien avec un accueil physique et numérique en particulier dans les services de l'Education Nationale, la CPAM, la CAF, la CARSAT, le CICAS, la MSA, la Poste, l'Hôpital, le Trésor Public etc.

**DEMANDE :**

- Le maintien et l'amélioration des services présents notamment avec un mode d'accueil physique et technique,
- De définir une lisibilité claire des services publics sur notre pays d'Apt.
- D'établir un diagnostic des besoins de nos concitoyens afin que ces besoins soient garantis par services de l'Etat.

**CHARGE** le Maire d'Apt de transmettre cette motion au Ministre de la Cohésion des territoires, au Président de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur et au Président du conseil Départemental de Vaucluse.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE  
Dominique SANTONI**